

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES



**NOTE DE SERVICE N° 156 /DGD/DU 23 MAI 2014**  
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

**Objet :** Changement de dénomination.

Réf. : Courrier UBIPHARM du 07 avril 2014

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, la société LABOREX-Côte d'Ivoire, a changé de dénomination pour s'appeler désormais **UBIPHARM-Côte d'Ivoire**, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la société LABOREX-Côte d'Ivoire.

En conséquence, les obligations et les avantages de la société LABOREX-Côte d'Ivoire, vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférés d'office à UBIPHARM-Côte d'Ivoire.

J'invite tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de ce changement.

P/LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES  
P./ LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**COL. DA PIERRE A.**